

54



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Michael Malley

le jeudi 22 juin 2006

Troisième session de la 55^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

le jeudi 22 juin 2006

9 h

Prière.

Après les questions orales, M. Lamrock invoque le Règlement; il soutient que, en répondant à certaines questions, le ministre de la Sécurité publique n'a pas assumé sa responsabilité ministérielle. L'hon. M. Steeves, ministre de la Sécurité publique, prend la parole sur le rappel au Règlement. Le président de la Chambre statue que les ministres ont le droit de répondre à des questions au nom du gouvernement et que le président n'a pas à intervenir à cet égard.

Il est unanimement convenu de passer outre à l'étude des motions émanant des députés.

L'hon. M. Harrison, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité plénier pour étudier le projet de loi 81, après quoi suivront la troisième lecture et la cérémonie de la sanction royale.

La Chambre se forme en Comité plénier sous la présidence de M. C. LeBlanc.

La séance, suspendue à 12 h, reprend à 13 h sous la présidence de M. C. LeBlanc.

Après un certain laps de temps, l'hon. M. Mockler prend le fauteuil à titre de président suppléant du comité.

Après un certain laps de temps, M. C. LeBlanc reprend le fauteuil.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. C. LeBlanc, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport du projet de loi suivant avec des amendements :

81, *Loi sur la Commission de l'énergie et des services publics.*

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Il est unanimement convenu que le projet de loi 81, *Loi sur la Commission de l'énergie et des services publics*, soit lu une troisième fois sur-le-champ.

À l'appel de la troisième lecture du projet de loi 81, *Loi sur la Commission de l'énergie et des services publics*, la tenue d'un vote nominal est demandée. La motion portant troisième lecture, mise aux voix, est adoptée par le vote nominal suivant :

POUR : 24

l'hon. M ^{me} M ^{ac} Alpine-Stiles	l'hon. M. Mockler	l'hon. M. Alward
l'hon. M ^{me} Poirier	l'hon. M ^{me} Fowlie	l'hon. M. Holder
l'hon. M ^{me} Dubé	l'hon. M. Steeves	l'hon. M. Fitch
l'hon. M. Volpé	l'hon. M. Williams	M. Huntjens
l'hon. M. Lord	l'hon. M. Ashfield	M. Stiles
l'hon. M. Harrison	l'hon. M. MacDonald	M. Sherwood
l'hon. M. Green	l'hon. M. Carr	M ^{me} Blaney
l'hon. D. Graham	l'hon. P. Robichaud	M. C. LeBlanc

CONTRE : 12

M. McGinley	M. Landry	M. Arseneault
M. MacIntyre	M. Albert	M. Foran
M. S. Graham	M. Lamrock	M. Paulin
M. Armstrong	M. Kenny	M. Doucet

Le projet de loi 81, *Loi sur la Commission de l'énergie et des services publics*, est en conséquence lu une troisième fois, et il est ordonné qu'il soit adopté.

S.H. le lieutenant-gouverneur est annoncé et, invité à faire son entrée, prend place au trône.

Le président s'adresse à Son Honneur, en ces termes :

Qu'il plaise à Votre Honneur,

L'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick a adopté au cours de la séance actuelle plusieurs projets de loi que je prie respectueusement en son nom Votre Honneur de sanctionner.

Le greffier adjoint donne lecture du titre des projets de loi, que voici :

- 2, *Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré* ;
- 4, *Loi sur le remboursement du crédit d'impôt pour les frais de scolarité* ;
- 5, *Loi sur le recouvrement de dommages-intérêts et du coût des soins de santé imputables au tabac* ;
- 10, *Loi modifiant la Loi sur les terres et forêts de la Couronne* ;
- 11, *Loi modifiant la Loi sur les terres et forêts de la Couronne* ;
- 15, *Loi modifiant la Loi sur l'assainissement de l'environnement* ;
- 17, *Loi modifiant la Loi sur l'enregistrement foncier* ;
- 18, *Loi modifiant la Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur* ;
- 19, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur* ;
- 20, *Loi modifiant la Loi sur les emprunts de la province* ;
- 22, *Loi modifiant la Loi sur la Société de Kings Landing* ;
- 33, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil exécutif* ;
- 38, *Loi concernant les pensions* ;
- 39, *Loi abrogeant la Loi sur les biens de la femme mariée* ;
- 43, *Loi modifiant la Loi sur l'heure réglementaire* ;
- 48, *Loi modifiant la Loi sur les arrangements préalables de services de pompes funèbres* ;
- 49, *Loi modifiant la Loi sur la pension de retraite des enseignants* ;
- 50, *Loi sur les recours collectifs* ;
- 51, *Loi modifiant la Loi sur les dons de tissus humains* ;
- 53, *Loi modifiant la Loi sur le défenseur des enfants et de la jeunesse* ;
- 54, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur* ;
- 63, *Loi modifiant la Loi électorale* ;
- 66, *Loi concernant l'Association des travailleurs paramédicaux du Nouveau-Brunswick* ;
- 69, *Loi modifiant la Loi sur l'Université de Moncton* ;
- 71, *Loi sur l'enregistrement des producteurs agricoles et le financement des organismes agricoles* ;
- 73, *Loi sur le traitement des poissons et fruits de mer* ;
- 74, *Loi modifiant la Loi sur le service d'urgence 911* ;
- 75, *Loi spéciale de 2006 portant affectation de crédits* ;
- 76, *Loi sur les emprunts de 2006* ;
- 77, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick* ;
- 81, *Loi sur la Commission de l'énergie et des services publics* ;
- 82, *Loi sur la fixation des prix des produits pétroliers* ;
- 83, *Loi supplémentaire de 2004-2005 (3) portant affectation de crédits* ;
- 84, *Loi supplémentaire de 2005-2006 (1) portant affectation de crédits*.

Son Honneur accorde sa sanction en ces termes :

La reine le veut. It is the Queen's wish.

La greffière de l'Assemblée législative proclame la sanction de Son Honneur, en ces termes :

Au nom de Sa Majesté, S.H. le lieutenant-gouverneur sanctionne ces projets de loi, les édicte et en ordonne l'impression.

Le président s'adresse à Son Honneur, en ces termes :

Qu'il plaise à Votre Honneur,

L'Assemblée législative, s'étant appliquée avec diligence à l'étude des diverses affaires dont il est fait mention dans le discours qu'il vous a plu de prononcer à l'ouverture de la session et d'autres questions d'intérêt pour la population de la province, soumet humblement à l'approbation de Votre Honneur un projet de loi intitulé *Loi de 2006-2007 portant affectation de crédits* (projet de loi 85).

Son Honneur répond :

La reine le veut. It is the Queen's wish.

La greffière proclame la sanction de Son Honneur, en ces termes :

Son Honneur remercie les sujets fidèles et loyaux de Sa Majesté, accepte leur bienveillance et sanctionne ce projet de loi.

Il plaît à Son Honneur de faire la déclaration suivante :

Je tiens à vous remercier encore une fois du travail remarquable que vous accomplissez. La tâche n'est pas facile. La session a été passablement houleuse pour tout le monde, je crois. En tout cas, je pense que vous avez accompli un travail remarquable. Je pense que les gens de la province sont très fiers de votre travail. Ce sont les gens de la province qui vous ont choisis, et je pense que vous leur êtes comptables du travail que vous accomplissez. Je pense qu'ils vous sont probablement très reconnaissants.

C'est pour moi un très grand plaisir de vous souhaiter un très, très bel été et de belles vacances. Comme vous le savez, aujourd'hui, c'est le premier jour de l'été. Hier, c'était le premier jour, plus ou moins. Aujourd'hui, c'est véritablement le solstice. Alors, j'espère que vous passerez un excellent été avec vos familles et ceux que vous aimez.

Merci.

Son Honneur se retire de la Chambre, et le président reprend le fauteuil.

La séance est levée à 16 h 10.